

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, et le six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	DUHAMEL Marjorie	MAINIE Ludovic
ARGENTIN Patrick		ODIENNE André
AUBIN Béatrice	FRANCOIS Annick	
BARRIERE Jean		PETIN Claude
BERTIN Franck	GROSSIN Anne	RAMALHO-F. Sylvie
		RENAULT Jean-Claude
	HAROU Patrick	SAEGAERT Elise
		VAN DUFFEL Christine
BROUT Cédric	LALLET Jean	
BUISSON Annick		
CORNILLOT Olivier		
DELPORTE Daniel	LESUEUR François	
<b><u>DOUBET Gilbert</u></b>	LETOUQ Marie-Claude	

**Maire** Conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : BOIZARD Annick, BOUSQUET Antoine, LE RISBE-LEHO Bénédicte

DEVAUX Anne	Procuration à ARGENTIN Patrick
HENON Véronique	Procuration à AUBIN Béatrice
LEMARCHAND Thierry	Procuration à CORNILLOT Olivier
LESUEUR Gérard	Procuration à LALLET Jean
PERNEL Jean-Luc	Procuration à BARRIERE Jean
VESTU Emmanuel	Procuration à VAN DUFFEL Christine

**ABSENTS** : ADERAN Véronique, BUQUET Peggy, DUVALLET Agnès, GOUGEON Jean-Fabien, GUILLEMARD Céline, LEBOURG Belinda

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Béatrice AUBIN a été élue secrétaire de séance.

**DATE DE CONVOCATION** : 30/08/2018 **DATE D’AFFICHAGE** : 30/08/2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en exercice : 38          présents : 23          votants : 29

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et signé.

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jean-Louis BLONDEAU.

## **D 2018-085 Vacance d'un poste d'adjoint au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-8 et L2122-10,

Vu la délibération n°2017/094 du 30 novembre 2017 fixant à 5 le nombre d'Adjoint au Maire,

Vu le décès de Monsieur Jean-Louis BLONDEAU, 4<sup>ème</sup> Adjoint, survenu le 22 juillet 2018, ayant pour conséquence la vacance d'un poste d'Adjoint,

Considérant que le Conseil Municipal est incomplet du fait du décès de Monsieur BLONDEAU,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le Conseil Municipal a perdu le tiers de son effectif légal,

Considérant que Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4, et donc de ne pas remplacer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint suite au décès de Monsieur BLONDEAU,

Le Conseil, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à 4, en conséquence de quoi Monsieur Claude PETIN remonte au 4<sup>ème</sup> rang.

Le nouveau tableau des Adjoint devient donc le suivant :

1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Madame Elise SAEGAERT
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Monsieur Franck BERTIN
3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Madame Béatrice AUBIN
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Monsieur Claude PETIN

## **D 2018-086 Désignation de nouveaux délégués au SIEGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au décès de Monsieur Jean-Louis BLONDEAU, qui était délégué titulaire au SIEGE, il convient de nommer un nouveau titulaire pour le remplacer.

Monsieur le Maire propose que Monsieur André ODIENNE, jusqu'à présent suppléant, soit nommé pour remplir cette fonction.

Il se propose également pour remplacer Monsieur ODIENNE en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide la nouvelle liste de délégués suivante pour représenter la commune au SIEGE :

Délégués titulaires	CORNILLOT Olivier ODIENNE André VAN DUFFEL Christine
Délégués suppléants	DOUBET Gilbert HAROU Patrick                      PETIN Claude

### **D 2018-087 Choix du nom de la médiathèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de donner un nom à la médiathèque.

Après un sondage effectué auprès de la population, et obtention de l'accord de la famille, Monsieur le Maire propose au Conseil le nom « Médiathèque Jean d'Ormesson ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 28 voix pour, 1 voix contre, retient la proposition de Monsieur le Maire et décide que la médiathèque portera le nom « Médiathèque Jean d'Ormesson ».

### **D 2018-088 Règlement intérieur de la médiathèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire d'établir des règles pour le bon fonctionnement de la médiathèque. A cet effet, un règlement intérieur a été rédigé, ainsi qu'une charte multimédia, qui y est annexée.

Les deux documents ont été soumis aux élus pour lecture préalable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide le projet de règlement intérieur, ainsi que la charte multimédia annexée.

Ces deux documents seront applicables dès leur transmission en Préfecture.

### **D 2018-089 Tarifs pour les usagers de la médiathèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de mettre en place des tarifs pour les usagers de la médiathèque.

Les conditions tarifaires proposées sont les suivantes :

Adhésion	Commune du Thuit de l'Oison Réseau Roumois Hors commune	Gratuit
Retards	1 à 45 jours	Gratuit
	Plus de 45 jours*	3 euros
Remplacement d'une carte de lecteur	Perte ou dégradation*	1.50 euros
Impressions ou photocopies	1 à 5 feuilles A4 par mois	Gratuit

\* Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide ces tarifs et autorise leur application dès leur transmission en Préfecture.

## **D 2018-090 Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement d'un ascenseur**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement d'un ascenseur extérieur sur le bâtiment anciennement occupé par le bureau d'études SEEN.

L'objectif étant de le rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Ce type de travaux faisant partie des critères d'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention, basé sur le plan de financement suivant :

- création d'une fosse, ouverture de l'étage et élargissement du trottoir : 4 700,00 € HT

- fourniture et pose d'un élévateur électrique : 37 713,00 € HT

**Total HT des travaux : 42 413,00 € HT**

Dont 40% de subvention au titre de la DETR : 16 965,20 € HT

Autofinancement/Participation financière de la commune : 25 447,80 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- VALIDE le projet d'aménagement du bâtiment
- VALIDE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

## **D 2018-091 Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement d'un terrain de sport à l'école primaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement d'un terrain de sport jouxtant l'école primaire.

Il souhaiterait concrétiser ce projet, mais si possible avec une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement serait le suivant :

- travaux d'aménagement divers : 20 669,40 € HT

Dont 40% de subvention au titre de la DETR : 8 267,76 € HT

Autofinancement/Participation financière de la commune : 12 401,64 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- VALIDE le projet d'aménagement d'un terrain de sport
- VALIDE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire précise que le devis qui a servi au chiffrage sera peut-être modifié, car il prévoit un terrain de football, mais c'est un terrain de saut en hauteur et un de saut en longueur qui avaient été demandés. Une délibération intégrant le nouveau devis est éventuellement à prévoir.

### **D 2018-092 Demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'un terrain multisports**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de création d'un nouveau terrain multisports, l'actuel étant ancien et se trouvant dans un état plutôt vétuste.

Il souhaiterait concrétiser ce projet, mais si possible avec une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement serait le suivant :

<b>- travaux d'aménagement divers :</b>	<b>50 256,00 € HT</b>
Dont 40% de subvention au titre de la DETR :	20 102,40 € HT
Autofinancement/Participation financière de la commune :	30 153,60 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- VALIDE le projet de création d'un nouveau terrain multisports
- VALIDE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire affirme que quoi qu'il arrive le projet sera réalisé en 2019.

Il en profite pour présenter au Conseil les visuels des jeux qui ont été choisis pour les aires de jeux à implanter sur les 3 communes déléguées.

Il missionne les élus suivants pour définir leurs emplacements, en coordination avec les élus issus de ces 3 communes : Monsieur Daniel DELPORTE pour le Thuit Signol, Madame VAN DUFFEL pour le Thuit Anger, et Monsieur G.LESUEUR pour le Thuit Simer.

Mesdames LETOUQ et FRANCOIS ne sont pas satisfaites du choix fait pour le Thuit Anger, elles estiment que cette commune est défavorisée. Monsieur le Maire répond que le choix a été fait en fonction du nombre potentiel d'enfants susceptibles de les utiliser, et des catégories d'âges préconisées pour chacun des jeux.

Monsieur DELPORTE se félicite de l'aboutissement de ces projets, et surtout qu'ils puissent émerger en même temps sur les 3 communes déléguées. Il suggère l'ajout de bancs pour chaque aire de jeux.

## **D 2018-093 Vente de 3 parcelles agricoles à leur exploitant – lieu dit la Moutonnière – le Thuit Signol**

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur Philippe VANHEULE, exploitant de 3 parcelles agricoles appartenant à la commune du Thuit Signol, a manifesté son intérêt pour les acheter.

L'avis du Domaine a été sollicité pour chacune des parcelles, et confirmé par écrit les 22 juin et 10 juillet 2018 (les 3 avis sont annexés à la présente délibération).

Les parcelles concernées sont les suivantes :

<b>N° de la parcelle cadastrée</b>	<b>Superficie</b>	<b>Estimation du Domaine</b>
ZE 3	20 670 m <sup>2</sup>	16 500 €
ZE 34	13 120 m <sup>2</sup>	10 500 €
ZE 218	14 763 m <sup>2</sup>	12 000 €

Tenant compte des avis du Domaine, et après en avoir délibéré, le Conseil, à 19 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions :

- autorise la vente par la commune des 3 parcelles susnommées à Monsieur Philippe VANHEULE
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

\*\*\*\*\*

Monsieur F.LESUEUR commente les estimations du Domaine, pour lui elles ne sont pas conformes à la réalité, le prix au m<sup>2</sup> n'est pas assez élevé. Le Domaine n'a pas les compétences agronomiques nécessaires pour réaliser une estimation correcte.

Monsieur BROUT est d'accord sur ce point.

Monsieur le Maire pense que l'estimation est correcte et justifiée. Il ajoute que le prix au m<sup>2</sup> du terrain acheté « en échange » sur le Thuit Anger est le même.

## **D 2018-094 Acquisition par la commune des anciens bureaux de la SEEN – Annule et remplace**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la collectivité a l'opportunité de racheter les locaux de l'ancien bureau d'études SEEN, situés dans l'espace marchand du Thuit Signol, en plein centre bourg.

Cet espace pourra être proposé à des médecins pour y installer leurs cabinets.

L'avis du Domaine joint à la présente délibération estime la valeur d'achat de ces locaux à 221 000 €, avec une marge de négociations de 10%. Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir le bâtiment pour la somme de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'acquisition des anciens locaux de la SEEN par la commune, pour une valeur de 200 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

## **D 2018-095 Projet de transport hippomobile – participation financière de la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la ferme du Mathou, association située sur la commune déléguée du Thuit Simer, a obtenu un avis favorable du LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour l'acquisition d'une calèche électrique destinée au transport hippomobile. L'association a sollicité l'aide financière de la collectivité.

Le coût total de la calèche et du harnais s'élève à 48 157,60 €, le fonds LEADER participerait à hauteur de 38 526,08 €.

Un co-financement public se révèle donc obligatoire pour appeler du fonds LEADER. La participation financière de la commune proposée est de 9 631,52 €, conformément à la sollicitation de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à 26 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 9 631,52€ à l'association la ferme du Mathou afin de pouvoir concrétiser le projet de transport hippomobile.

\*\*\*\*\*

Madame VAN DUFFEL ajoute quelques informations :

- la calèche peut transporter soit 30 enfants soit 20 adultes
- elle ne va pas servir que pour le transport des enfants du Thuit Simer

Monsieur le Maire ajoute qu'il soutient ce projet, qu'il considère très innovant.

## **D 2018-096 Projet de transport hippomobile – phase expérimentale – demande de subvention au LEADER**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune souhaite développer un projet de transport hippomobile sur le territoire, et a la possibilité de déposer auprès de LEADER un dossier de demande de subvention afin de pouvoir expérimenter sur 3 années ce mode de transport, notamment destiné aux enfants originaires du Thuit Simer scolarisés dans les écoles du Thuit de l'Oison.

En effet, LEADER peut intervenir sur le développement de transports alternatifs aux véhicules individuels, en promouvant la mobilité durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de transport hippomobile
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander des devis pour cette prestation
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de LEADER
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

\*\*\*\*\*

Madame RAMALHO-FONTAINE demande à combien va s'élever la participation financière de la commune, Madame VAN DUFFEL répond que des informations concrètes seront connues lors du montage du dossier de subvention.

Monsieur BROUT ajoute que le LEADER est rarement sollicité pour financer ce type de projet, qu'il soutient car pour lui il est précurseur par rapport aux autres qui sont en étude pour le territoire.

### **D 2018-097 Convention et contrat de service public pour les transports scolaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Région a repris la compétence des transports. Auparavant la commune avait une convention avec le Conseil Départemental, concernant le bus communal afférant au budget de la régie de transport.

Désormais les conventions sont signées par les collectivités et non les régies de transport, celles-ci y étant rattachées.

Une nouvelle convention nommée « convention de délégation de compétences relative aux services réguliers publics non urbains de transport routier de personnes réservés prioritairement aux élèves » (annexée) doit être signée par la commune pour l'année scolaire 2018-2019, ainsi qu'un contrat de service public (annexé) afférant à l'exécution de services de transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et ce contrat de service public pour les années à venir.

### **D 2018-098 Décision Modificative n°4 – Budget Commune**

Soumise au préalable au Conseil – Votée à l'unanimité

### **D 2018-099 Mise en place d'un CAE-CUI**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de recruter un nouvel agent afin de s'occuper de l'entretien des locaux suivants : école primaire, manoir, ancienne mairie et l'atelier communal, suite à l'annonce du départ de l'agent actuellement en place.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise la mise en place d'un nouveau contrat CAE CUI de 20 heures par semaine à compter du 24 septembre 2018.

### **D 2018-100 Renouvellement de l'agrément pour le dispositif de service civique**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de renouveler l'agrément pour le dispositif de service civique.

En effet, la collectivité a les besoins suivants :

- un de 24 heures/semaine pour 12 mois à compter de septembre 2018, pour l'école maternelle
- un de 24 heures/semaine pour 6 mois à compter de février 2019, pour le château

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- AUTORISE le renouvellement de l'agrément pour le dispositif de service civique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces nouvelles dispositions.

### **D 2018-101 Recrutement d'un adjoint technique territorial contractuel**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de recruter un adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et ce pour une durée de 1 an.

Ce recrutement est justifié par un accroissement temporaire d'activité et le besoin d'entretien des locaux suivants : l'école primaire et le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le recrutement de cet adjoint technique territorial contractuel.

### **D 2018-102 Versement de subventions à deux associations**

Afin de soutenir deux associations sportives locales, celle du tir à l'arc et celle du horse ball, Monsieur le Maire propose au Conseil de leur verser à chacune une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 200 € à chacune de ces associations.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire annonce que la MAM du Thuit Simer a reçu ce jour son agrément

\* Il rappelle que l'inauguration de la médiathèque a lieu vendredi 14/09 à 18h30

\* Il félicite les agents communaux pour la qualité des travaux réalisés dans les écoles pendant l'été

\* Problème des AVS : la situation évolue de façon positive (en primaire seulement). Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu du cabinet du Président de la République, en réponse à une lettre qui lui a été adressée fin juin à ce sujet. Il ajoute que 2 sénateurs ont vraiment fait bouger les choses suite à ce même courrier

\* Monsieur le Maire informe le Conseil de son projet de vente de l'ancienne mairie du Thuit Signol, pour 200 000 €. Le prothésiste dentaire serait l'acquéreur, il s'y installerait ainsi qu'un dentiste, au rez de chaussée. A l'étage d'autres professions libérales pourraient occuper les locaux.

Il demande aux élus de réfléchir à ce projet afin de le voter en Conseil lors de la prochaine séance.

Monsieur ODIENNE, Président du Comité des Fêtes du Thuit Signol, a donné son accord de principe pour libérer les lieux, Monsieur le Maire l'en remercie.

Il doit maintenant trouver une solution pour les membres du bureau de l'ESVO, qui est une association sportive intercommunautaire.

\* Monsieur le Maire sollicite de l'aide pour le montage et démontage des tentes pour la Fête du Patrimoine, prévus les 13 et 17/09. Monsieur LALLET en profite pour présenter le programme de cette manifestation. Inscriptions possibles tous les jours depuis le 3/09, et sur le stand de l'ATOP lors de la fête des associations qui a lieu ce week-end

\* Monsieur BARRIERE demande où en est la livraison du fourgon qui a été commandé, Monsieur le Maire répond qu'elle est prévue entre le 17/09 et le 22/09

\* Monsieur BARRIERE demande quelle est la situation de la commune depuis sa sortie de la Communauté de Communes ROUMOIS SEINE, Madame VAN DUFFEL répond que c'est le statu quo car beaucoup de gens étaient en congés. Beaucoup d'informations, contradictoires, circulent.

Monsieur le Maire en profite pour informer les élus, la situation est grave car pour l'instant la subvention de 540 000 € attendue pour l'extension de l'école est remise en cause par la non-signature du Contrat de Territoire.

La date de la prochaine CDCI n'est toujours pas connue. Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité le Préfet à plusieurs reprises pour évoquer ce sujet, mais en vain

\* L'abri bus au Thuit Simer est installé

\* Madame LETOUQ demande si on peut retirer la jachère au Thuit Anger, elle trouve cela inesthétique

La séance est levée à 20h25.

**La prochaine réunion de Conseil aura lieu jeudi 4 octobre 2018 à 18h30.**